



## Renouvellement titre de séjour

-----  
Par AMK

BI Bonjour, j'ai été étudiante IDE jusqu'en 3 ieme année , j'avais redoublé ma deuxième année , malheureusement lors de mon stage pré pro j'ai été exclu pour manque de professionnalisme. J'ai donc décidé de me reconvertir vers la formation d'aide soignante. Je compte faire une prépa ( a distance de 3 mois ) pour réussir le concours qui me permettra d'accéder à la formation . Pensez vous que je puisse renouveler le titre de séjour avec le certificat ou attestation de scolarité de la prepa ? Ou je recevrai un refus ? Car mon titre de séjour expire le 20 novembre . Merci

Mm

-----  
Par isernon

bonjour,

le renouvellement d'un titre de séjour étudiant exige de remplir plusieurs conditions notamment :

- L'inscription dans un établissement d'enseignement ou de formation initiale.
- L'existence de ressources au moins égale à 615 ? par mois.
- Prouver le caractère réel et sérieux des études au moyen des éléments de cette liste :
- L'assiduité dans les études ;
- La présence aux examens sauf si l'absence est justifiée par des motifs familiaux ou de santé;
- Le caractère logique et cohérent du parcours. Ainsi, tout changement de cursus doit être justifié ;
- Les résultats aux examens et les diplômes obtenus.

source

[url=http://https://www.justifit.fr/b/guides/droit-etrangers/renouveler-titre-sejour-etudiant/#Les\_conditions\_a\_remplir]http://https://www.justifit.fr/b/guides/droit-etrangers/renouveler-titre-sejour-etudiant/#Les\_conditions\_a\_remplir[url]

selon votre message, le renouvellement de votre titre de séjour n'est pas certain.

salutations

-----  
Par AMK

Je vous remercie . Je ne dois donc pas faire l'erreur de faire une demande de renouvellement ? Dans ce cas vous me conseillez quoi ? Car l'ifsi ne veut pas m'aider à faire la demande à l'ARS pour une demande d'équivalence.